



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 40817

Texte de la question

Mme Danièle Hoffman-Rispal attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences de la demande faite à de nombreux malades en affection de longue durée (ALD) de payer les "participations forfaitaires" et autres franchises médicales. En effet, les caisses d'assurance maladie réclament à de nombreux malades de s'acquitter de sommes importantes au motif que le remboursement de leurs soins étant effectué directement aux professionnels de santé (*via* le tiers payant), il est impossible pour ces caisses d'assurance maladie de prélever les sommes dues. Elle souhaiterait avoir des précisions sur la manière dont ces participations forfaitaires vont aider les malades d'Alzheimer puisque ces personnes sont elles mêmes mises à contribution. Elle souhaiterait également avoir des précisions sur le coût global de ces diverses lettres et des relances. Elle craint, qu'au nom du soutien à la recherche sur Alzheimer et le cancer, les principaux contributeurs à l'effort ne soient en réalité les malades eux-mêmes, comme cela pouvait être craint dès l'instauration des franchises médicales.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Hoffman-Rispal](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40817

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 975

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)